

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
9 avril 2019**

PUBLIE LE : 23 AVR. 2019

Délibération n°090419-3 : Participation des communes aux charges intercommunales pour l'exercice 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le deux avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

PRESENTS

CHAMBOURCY

Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE
Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

LE VESINET

Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY

Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PECQ

Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées : AIGREMONT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale

Nombre de communes	:	5
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	11

PISCINE / CS – 090419-3

OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES INTERCOMMUNALES POUR L'EXERCICE 2019

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît BURGAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5212-16 et L.5212-20 ;

VU les statuts du syndicat intercommunal ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de financer, ainsi qu'il suit, le montant des participations des communes aux dépenses du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et la Construction d'une Piscine, telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 19/04/19

Transmis en préfecture et affiché le 23 AVR. 2019

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD

Le Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20190423-090419-3-DE
Date de télétransmission : 23/04/2019
Date de réception préfecture : 23/04/2019

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

Annexe à la délibération n° CS - 090419 - 3

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE L'EXERCICE 2019

COMMUNES	Population 2016 entrant en vigueur le 1er janvier 2019	PARTICIPATION 2019	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
AIGREMONT	1 138	11 163,78 €	11 163,78 €	
CHAMBOURCY	5 801	56 907,81 €	56 907,81 €	
MAREIL-MARLY	3 642	35 728,02 €	4 309,04 €	31 418,98 €
MARLY-LE-ROI	16 661	163 444,41 €	47 783,99 €	115 660,42 €
LE PECQ	16 272	159 628,32 €		159 628,32 €
LE VESINET	16 643	163 267,83 €		163 267,83 €
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	41 749	905 953,30 €		905 953,30 €
TOTAL	101 906	1 496 093,47 €	120 164,62 €	1 375 928,85 €